

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel André Malraux, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 2 avril 2026.

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 2 avril 2026.

Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 26

Pouvoirs : 2

Quorum : 15

Secrétaire de séance :
Brigitte CALDERONE

Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA – Max FREY – Marjorie MINUTOLO – Gilbert CARPENTIER – Diane LAMOTTE – Guillaume BEAUMOND – Viviane NAUDIN – Pierre-Yves CHABAUD – Martine DALLEST – Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN – Anne-Marie VIET – Philippe BELTRANDO – Marina HOCQUET – Marc VANDEVOIR – Brigitte CALDERONE – Christine LE GALL – Nathalie NAISSANT – Sébastien ZOYO – Cyril BOSSELUT – Nicolas IMPAGNATIELLO – Ludovic COQUILLAT – Virginie DELEAU – Alexandre DE PALMA – Patrice ENSARGUEX – Yannick GUSSE – Aline SORINI.

PROCURATIONS : Evelynne DOMANICO à Pierre-Yves CHABAUD - Laurent DIAS à Nathalie NAISSANT

ABSENTS (Excusés) : Théau FOURNET

N° DELIB_15_2026

**Objet : Convention de servitudes, applicable aux ouvrages
de distribution publique de gaz, consentie à GRDF**

Rapporteur : Marc VANDEVOIR

Le rapporteur expose au conseil municipal que commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section AD n°0059 située avenue Hippolyte GONDREXON.

A cet effet, la commune doit consentir à GRDF un droit de servitude, pour établir à demeure dans une bande de 2 mètres de large, une canalisation et ses accessoires techniques dont tout élément sera situé au moins à – 0.40 mètres de la surface naturelle du sol, par la signature d'une convention (Référence R34-2502328).

L'ouvrage visé par la présente convention fait partie intégrante du réseau de distribution publique de gaz de la commune de Roquefort-la Bédoule.

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver la convention de servitudes qui reprend les droits et obligations de chaque partie, exposés ci-dessus.

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

Art. 1 : AUTORISE la constitution de la servitude au profit de GRDF sur la parcelle 000 AD 59.

Art. 2 : APPROUVE les termes de la convention de servitude au profit de GRDF telle qu'annexée à la délibération.

Art. 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout acte s'y rapportant.

Pour : 28 (Marc DEL GRAZIA - Max FREY - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Guillaume BEAUMOND - Viviane NAUDIN - Pierre-Yves CHABAUD - Martine DALLEST - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Philippe BELTRANDO - Evelyne DOMANICO - Marina HOCQUET - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Christine LE GALL - Nathalie NAISSANT - Laurent DIAS - Sébastien ZOYO - Cyril BOSSELUT - Nicolas IMPAGNATIELLO - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Alexandre DE PALMA - Patrice ENSARGUEX - Yannick GUSSE - Aline SORINI)

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 13 avril 2026.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire
Marc DEL GRAZIA



La Secrétaire de séance
Brigitte CALDERONE



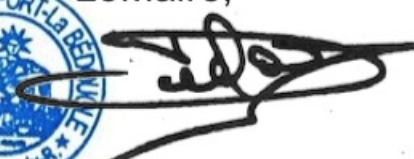
AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20260422-8-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-04-2026

Publication le : 22-04-2026

Le Maire,

Marc DEL GRAZIA